



Monsieur le Président,

Suite à une demande formulée par le Secrétaire du CHSCT de l'Aude le 3 septembre 2020, vous avez indiqué qu'un cas positif au COVID-19 avait été détecté à l'Hôtel des Finances de Narbonne, plus précisément à la trésorerie de Narbonne Agglomération. Votre message indiquait « qu'un cas de suspicion de covid a été déclaré mardi matin à la trésorerie de Narbonne agglomération. » Jeudi 3 septembre, il s'avère que l'agent est positif à la COVID-19. Il était ajouté que les « personnes contacts » avaient été renvoyées à leur domicile et que « nous avons, par ailleurs, interdit l'accès au bureau occupé par l'agent testé positif et demandé sa désinfection. ».

Si le protocole prévu par le Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers concernant les « personnes contacts » semble donc avoir été scrupuleusement respecté, il ne semble pas en être de même sur le sujet de la désinfection des locaux où une personne malade du COVID-19 a séjourné.

En effet, celui-ci prévoit « qu'une opération de nettoyage/désinfection devra être réalisée. Les locaux concernés par cette procédure portent sur le bureau que la personne malade a occupé et les autres locaux communs où la personne a séjourné : toilettes, vestiaires, zone de repas, couloirs, ascenseurs. Mettre les locaux à l'isolement : il faut attendre au moins 3 heures après le départ de l'agent pour commencer cette opération. »

Au vu de la réponse initiale, qui ne nous paraissait donc pas suffisamment précise, les représentant(e)s du personnel au CHSCT de l'Aude, via le Secrétaire, vous ont demandé des éclaircissements, en particulier le 9 septembre.

Vous avez répondu le lendemain que « la direction a demandé à la société Atalian de procéder à un nettoyage renforcé (en plus, bien sûr, des prestations supplémentaires financées depuis le début de la crise) de l'étage concerné, notamment les sols, les points de contacts (poignées, interrupteurs...), les toilettes, circulations et couloirs. » Cette opération a été programmée pour le jeudi 10 septembre 2020. Ces informations confirment donc que le protocole prévu n'a pas été respecté : en effet, la désinfection des parties communes fréquentées par l'agent malade du COVID-19 n'a pas été réalisée immédiatement mais...8 jours après que la Direction a appris la situation.

Cette absence de réaction appropriée nous apparaît inacceptable et irresponsable : le protocole national a été établi le 7 mai 2020, par conséquent, la Direction locale ne peut se prévaloir d'une diffusion trop récente pour qu'il ne puisse être appliqué à bon escient.

Les agent(e)s en poste sur le site de l'Hôtel des Finances de Narbonne ont donc été laissé(e)s sans protection aucune alors que la Direction savait pertinemment qu'un cas de COVID-19 était détecté et que le virus était par conséquent susceptible d'être transmis sur ce site.

Nous, représentant(e)s du personnel au CHSCT de l'Aude ne pouvons tolérer pareille négligence lorsque la santé des agent(e)s est en jeu.



Nous demandons en premier lieu que le CHSCT soit informé dès qu'un cas de COVID-19 est détecté et que les mesures, notamment de désinfection, prévues par le protocole national, prises **immédiatement** par la Direction locale, soient communiquées à cette instance.

Par ailleurs, nous demandons également que l'équipement ad hoc pour le personnel d'entretien soit disponible sur chaque site soit : « équipement des personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse, de gants de ménage, chaussures de travail fermées (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) ; strict respect des mesures barrières (lavage des mains) » (selon le protocole national).

Dans cette période sanitaire difficile, il est essentiel que chacun(e), agent(e)s comme Direction, fasse preuve de son sens des responsabilités.

L'épisode malheureux vécu à l'Hôtel des Finances de Narbonne ne peut que nous questionner sur la priorité qui devrait être donnée à la santé des agent(e)s par la Direction locale.

Les représentants du personnel au CHSCT de l'Aude